

GUIDE PRATIQUE POUR LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES CONFLITS LIÉS A LA TERRE ET AUX RESSOURCES NATURELLES

Ressources renouvelables et conflits

RESUME



avec le financement et le soutien de l'Union européenne



Groupe interagences
des Nations Unies pour les actions préventives

Résumé analytique

Plus que jamais auparavant, savoir gérer des conflits liés aux ressources naturelles revêt aujourd'hui une importance capitale. Comme la croissance économique et démographique entraîne une augmentation de la consommation générale, de nombreux pays sont confrontés à des pénuries grandissantes en ressources renouvelables essentielles, telles que leurs réserves d'eau douce, de terres cultivables, de pâturages, de forêts, et de poissons ainsi que d'autres formes de faune et de flore sauvages. L'amenuisement de ressources naturelles renouvelables, ainsi que la dégradation de l'environnement et le changement climatique, représentent des menaces graves pour la sécurité humaine. Isolément ou associés à d'autres facteurs, ils sont capables de déstabiliser les moyens de subsistance, d'affecter les écosystèmes et de compromettre la paix et le développement. Les gouvernements des pays en développement, des États fragiles et des économies émergentes se voient obligés de manière toujours plus pressante de gérer leurs ressources naturelles durablement et de résoudre les conflits entourant leur propriété, leur gestion, leur répartition et leur contrôle.

En eux-mêmes, les conflits ne représentent pas un phénomène négatif. S'ils sont bien gérés, ils peuvent représenter un élément essentiel du changement social, de la démocratie et du développement. Cependant, du moment où les institutions locales et nationales n'ont pas les capacités de résoudre des conflits touchant à la dégradation ou à l'épuisement de ressources naturelles, ces conflits peuvent devenir violents. Il est donc crucial que les praticiens du développement des Nations Unies et de l'UE aient une bonne compréhension des facteurs qui déclenchent des conflits liés aux ressources naturelles et qu'ils sachent quels sont les rôles que les politiques, les programmes et les projets de ces deux institutions peuvent jouer pour repérer les risques de conflit et identifier les points d'entrée permettant de prévenir et de gérer les conflits par l'emploi de pratiques durables de gestion des ressources naturelles (GRN).

Recourant aux connaissances disponibles et aux meilleures pratiques qui se sont dégagées du terrain, le présent guide pratique vise à stimuler l'adoption d'une réponse commune, coordonnée et stratégique de la part des Nations Unies et de l'UE, ainsi que d'autres acteurs internationaux, pour prévenir et gérer les conflits entourant des ressources naturelles renouvelables.

Causes de conflits à propos de ressources naturelles renouvelables

Il est possible de résoudre des conflits de manière non violente si les individus et groupes concernés se fient à leurs structures gouvernantes pour prendre en charge des intérêts incompatibles. Lorsque les mécanismes de gestion et de résolution des conflits ne sont plus opérants, les conflits prennent une ampleur accrue et peuvent tourner à la violence. Par ailleurs, des institutions insuffisamment solides, des systèmes politiques fragiles et des dissensions sociales sont capables de perpétuer des cycles de violence. Il est donc dans l'intérêt absolu tant des États individuels que de la communauté internationale de prévenir un tel engrenage et de veiller à la résolution pacifique des différends.

Le plus souvent, les conflits qui surgissent à propos de ressources renouvelables touchent à la répartition des droits d'accès et de contrôle sur ces ressources, aux moyens de contrôle sur leur allocation, au partage des avantages à en tirer ainsi qu'à la gestion et au rythme d'utilisation de ces ressources. Il importe de souligner que les différends et les griefs à propos de ressources naturelles ne sont que très rarement, si tant est qu'ils ne le sont jamais, la cause unique de conflits violents. Les causes de la violence sont le plus souvent multiples. Mais les différends et les griefs entourant l'utilisation de ressources naturelles peuvent contribuer au déclenchement d'un conflit quand ils s'ajoutent à d'autres facteurs, tels que la polarisation ethnique, les inégalités prononcées, la pauvreté, l'injustice ou une gouvernance défectueuse.

C'est dire qu'un conflit violent risque d'éclater dès que des griefs portant sur des ressources naturelles, ressentis ou objectivement justifiés, entraînent, renforcent ou aggravent des tensions économiques, politiques ou sécuritaires et des facteurs de stress. Les relations causales entre l'existence de différends sur des ressources naturelles et le déclenchement d'un conflit violent ne sont généralement pas directes ou linéaires. Le plus souvent, l'escalade d'un différend et sa transformation en un conflit violent sont liées aux facteurs suivants : le système politique, y compris le degré de marginalisation et d'exclusion opéré par ce système ; la présence et l'étendue de l'autorité de l'État ; l'application de l'État de droit ; les facteurs socio-économiques, surtout quand ils sont associés à des situations de discrimination et d'inégalité ; et la situation sécuritaire qui prévaut. De même, lorsqu'un conflit portant sur des ressources naturelles prend une dimension politique dans un contexte conflictuel et politique élargi, le risque qu'il devienne violent en est accru.

RESSOURCES RENOUVELABLES ET CONFLITS

Dans le but de proposer une présentation pratique et ciblée aux praticiens des Nations Unies et de l'UE, le présent guide pratique identifie trois catégories principales de causes de conflits liées aux ressources naturelles renouvelables. Ces causes se dégagent des connaissances théoriques actuelles dans ce domaine ainsi que de l'expérience acquise par les Nations Unies et l'UE sur le terrain, des évaluations qu'elles ont respectivement effectuées et des études de cas. Comme ces trois types de causes peuvent s'influencer réciproquement et se renforcer, les stratégies de prévention de conflits devront souvent en tenir compte intégralement

Cause 1. Concurrence sur des ressources renouvelables de plus en plus rares :

Le concept de « rareté des ressources environnementales » décrit une situation dans laquelle l'approvisionnement en ressources renouvelables – eau, forêts, pâturages et terres cultivables – ne suffit pas pour répondre à la demande. La raréfaction accrue des ressources naturelles renouvelables requises pour assurer les moyens de subsistance peut entraîner une concurrence accrue entre groupes d'utilisateurs. Les réponses sociales à une telle situation comprennent la migration, l'innovation technologique, la coopération et les conflits violents. La raréfaction accrue des ressources environnementales s'explique par trois facteurs essentiels, dont les effets peuvent être distincts ou combinés.

- **Rareté provoquée par la demande :** La rareté provoquée par la demande intervient lorsque la demande pour une ressource renouvelable donnée ne peut être satisfaite par l'offre courante. Alors que des ressources en terres cultivables et en eau peuvent au départ répondre à tous les besoins locaux, la croissance démographique, l'utilisation de nouvelles techniques ou l'augmentation de la consommation réduisent progressivement la disponibilité par habitant en ressources de ce type.
- **Rareté provoquée par l'offre :** La rareté provoquée par l'offre intervient lorsque, par suite de la dégradation de l'environnement, de la pollution, de variations naturelles ou d'une détérioration des infrastructures d'approvisionnement, l'offre totale ou la disponibilité locale d'une ressource donnée en vient à diminuer. La réduction de l'offre de ressources naturelles compromet les options de production de moyens de subsistance, et cela peut intensifier la concurrence entre groupes à moyens de subsistance distincts.

- **Rareté d'origine structurelle :** La « rareté d'origine structurelle » existe lorsque différents groupes au sein d'une même société ne bénéficient pas du même accès à des ressources naturelles. Bien que la rareté d'origine structurelle puisse être causée par une mauvaise gouvernance des ressources naturelles (telle que décrite sous la Cause 2 ci-dessous), elle peut également se produire dans le cadre de structures de gouvernance fonctionnant bien, suite à des décisions et à des concessions inopportunes sur l'utilisation des terres. Par ailleurs, les pratiques culturelles, la dynamique du genre et des barrières sociales et économiques peuvent aussi entraîner une rareté de type structurel.

Cause 2. Mauvaise gouvernance des ressources renouvelables et de l'environnement :

Les politiques, les institutions et les processus régissant l'accès, l'utilisation, la propriété et la gestion de ressources naturelles peuvent devenir des causes déterminantes de conflits. Dans de nombreux cas, ils contribuent tant à une rareté à caractère structurel qu'à des griefs associés à l'exclusion politique, à la corruption et à la répartition inégale des avantages. Parallèlement, la gouvernance des ressources naturelles joue un rôle critique dans la gestion de conflits entraînés par la raréfaction des ressources et dans la résolution de griefs avant que ceux-ci ne donnent lieu à des situations violentes. Par une bonne compréhension du cadre de gouvernance national et local des ressources naturelles, ainsi que des mécanismes de résolution de différends, on obtiendra des aperçus d'importance cruciale sur les raisons de l'émergence de conflits liés aux ressources naturelles et les moyens d'y faire face. Quatre facteurs, pouvant agir isolément ou conjointement, interviennent dans la mauvaise gouvernance des ressources naturelles.

- **Manque de clarté, chevauchements et application défectueuse de droits et de lois en matière de ressources naturelles :** Les systèmes d'occupation des terres et de jouissance de ressources naturelles, ainsi que les droits et lois y afférents, établissent qui a la faculté d'utiliser des ressources de la terre, pendant combien de temps et à quelles conditions. Dans de nombreux pays, la terre et les ressources naturelles renouvelables sont couvertes par une réglementation procédant d'un ensemble de formes d'occupation légales, coutumières, informelles et religieuses.

Des conflits sont souvent nés de désaccords, de contradictions et de chevauchements de droits relatifs à ces « règles », ainsi que d'incertitudes quant aux droits dont ces ressources font l'objet. Les capacités insuffisantes de l'État, dans la mesure où il est incapable d'assurer une présence et d'exercer une autorité suffisante en milieu rural pour y faire appliquer les lois et résoudre des conflits, constituent souvent une cause importante des défauts de gouvernance en matière de ressources naturelles. En outre, le manque de compréhension ou la prise en compte insuffisante du droit coutumier par les pouvoirs publics est également de nature à exacerber les tensions.

- **Politiques, droits et lois discriminatoires tendant à marginaliser des groupes spécifiques :** Lorsqu'un groupe d'utilisateurs contrôle l'accès à des ressources naturelles au détriment d'autres groupes, des communautés dépendant de ressources naturelles sont souvent marginalisées. La violence peut éclater lorsque des individus ou des groupes cherchent à obtenir un accès plus important ou plus équitable à des ressources essentielles. En luttant pour une égalité accrue, des communautés revendiquent souvent la reconnaissance de leur identité, de leur statut et de leurs droits politiques, ce qui complique le processus de résolution du conflit. Comme indiqué ci-dessus, les revendications de ce type peuvent constituer un facteur clé de rareté des ressources dont l'origine est structurelle.
- **Répartition inégale des avantages et des fardeaux associés aux projets de développement :** La présence d'industries extractives, de sites industriels ou de grands projets infrastructurels peut procurer de multiples avantages aux communautés riveraines tout en dégradant, épuisant ou polluant des ressources naturelles et en suscitant de nombreux griefs. Les impacts environnementaux de projets de développement peuvent créer des tensions si les communautés ne sont pas indemnisées pour les dommages subis, ou si elles ne reçoivent pas une part des avantages, financiers ou autres, du projet.
- **Manque de participation publique et de transparence dans les prises de décisions :** Les politiques et interventions relatives aux ressources naturelles sont souvent le fait des pouvoirs publics, agissant de concert avec des acteurs du secteur privé, sans la participation

active des communautés affectées ou la transparence et les consultations qui conviennent avec les parties prenantes. Lorsque des communautés et des parties prenantes ne sont pas suffisamment impliquées, ou sont exclues, du processus de décision sur des ressources naturelles renouvelables, elles sont susceptibles de s'opposer aux décisions en la matière ou aux effets de ces décisions. La perte de l'accès à des ressources essentielles, les évictions sans dédommagement ou de soudaines hausses du prix de ressources renouvelables, telles que l'eau, peuvent occasionner de graves tensions entre les communautés affectées, le gouvernement et le secteur privé.

Cause 3. Dynamique et pressions transfrontières sur des ressources naturelles :

Les exigences de la gestion de ressources naturelles renouvelables débordent souvent des frontières nationales. Cela est particulièrement vrai de l'eau, de la faune sauvage, de la pêche et de la qualité de l'air. De manière analogue, les risques pesant sur des ressources renouvelables à cause de la présence de déchets, de la pollution, du changement climatique ou de catastrophes, sont souvent de caractère transfrontalier. Si les États ont le droit souverain, prévu par la Charte des Nations Unies et les principes du droit international, d'exploiter leurs propres ressources selon leurs politiques en matière d'environnement et de développement, elles ont également à veiller à ce que les activités qui se poursuivent dans leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement d'autres États. Cependant, comme un État souverain n'a souvent pas les capacités de gérer unilatéralement la dynamique des ressources naturelles transfrontalières et les pressions qui en sont issues, il aura à s'assurer la collaboration et la volonté de gestion commune des pays voisins. Quatre types de problèmes transfrontaliers peuvent contribuer à des conflits au sujet de ressources renouvelables.

- **Allocation ou consommation inéquitable ou inflexible de ressources renouvelables transfrontalières :** Lorsque des ressources naturelles transfrontalières telles que l'eau et les pêches sont partagées par plusieurs pays, un conflit peut surgir lorsqu'un pays consomme ces ressources à un rythme plus élevé qu'un autre, enfreint l'allocation

RESSOURCES RENOUVELABLES ET CONFLITS

convenue ou fait preuve d'inflexibilité quand il est confronté à une variation naturelle. Il est également possible qu'un manque de données fiables sur les taux de consommation de ressources, ainsi que sur les quantités et la qualité de ces ressources, donne lieu à des perceptions erronées qui aboutissent à des accusations infondées.

- **Effets sur les ressources renouvelables d'un pays par la création d'infrastructures, par des projets de développement industriel et par un changement de l'utilisation des sols dans des pays voisins :** La qualité ou la quantité de ressources naturelles transfrontalières, par exemple en eau, en poisson et en faune sauvage, ainsi que la qualité de l'air, peut être affectée dans un pays donné par les infrastructures, l'industrie ou l'utilisation des sols d'un autre pays. Tout spécialement, la pollution engendrée dans un pays peut facilement franchir des frontières nationales et créer des risques sanitaires dans un autre. De même, un changement de l'utilisation des sols dans un pays, par exemple sous la forme d'une déforestation ou d'une érosion accrue, peut vulnérabiliser un autre pays à des dangers naturels.
- **Migrations transfrontières de populations fidèles à leurs modes de vie traditionnels et mouvements d'animaux sauvages :** Les frontières nationales définissent certes les limites territoriales de la souveraineté des États, mais elles sont souvent ignorées de groupes pastoraux effectuant des migrations saisonnières le long de voies traditionnelles, en fonction de la disponibilité en ressources naturelles telles que les pâturages et les sources d'eau. De même, des populations d'animaux sauvages franchissent fréquemment les frontières nationales, déplaçant des opportunités économiques d'un pays à l'autre. Les deux situations peuvent être des causes importantes de conflits, car différents groupes d'utilisateurs sont alors exposés à une concurrence accrue ou à la perte de moyens de subsistance. De plus, cette dynamique peut contribuer à la disparition de communautés autochtones et, partant, de leur patrimoine culturel et spirituel.
- **Activités marquées par l'exploitation, la consommation et le commerce transfrontière illicites de ressources naturelles :** L'une des menaces qui se profilent actuellement pour les ressources naturelles de nombreux pays provient

de l'exploitation illégale de ressources naturelles par des réseaux criminels internationaux et transfrontaliers. L'extraction et le commerce illicites de ressources naturelles privent des communautés locales des avantages qu'elles pourraient tirer de ces ressources et peuvent conduire à des conflits. Parallèlement, les pressions occasionnées par la poursuite de conflits violents, la défaillance de l'État, des catastrophes et la dégradation de l'environnement peuvent pousser des populations à migrer par-delà des frontières de leur pays et à établir dans les pays voisins des moyens de subsistance qui puisent à leurs ressources et échappent à la réglementation et au contrôle de leur propre gouvernement.

Le changement climatique ne constitue pas une cause directe de conflits, mais il peut accentuer chacune des causes évoquées plus haut. Il faut donc le considérer comme un multiplicateur des menaces qui conduira à une nouvelle raréfaction des ressources, sollicitera encore plus les moyens d'adaptation des sociétés, et affaiblira les capacités institutionnelles des États à résoudre des conflits de manière pacifique et démocratique. Dans toute stratégie de prévention de conflits liés à des ressources naturelles renouvelables, il convient donc de tenir compte des risques posés par le changement climatique et les autres risques naturels.

Stratégie de prévention de conflits en matière de ressources naturelles

Alors que la divergence des intérêts à propos de ressources naturelles peut être une source de conflit, elle peut aussi offrir des perspectives communes de coopération, d'établissement de la confiance et de développement durable. Un objectif essentiel des stratégies de prévention et de gestion des conflits consiste à apprécier les moyens de transformer des conflits relatifs à des ressources naturelles en des résultats mutuellement bénéfiques, capables d'instaurer la confiance et l'interdépendance entre les parties. De telles stratégies doivent viser au renforcement d'un consensus et de la confiance mutuelle relatifs à la cogestion de ressources naturelles et de l'environnement, et parvenir à un partage équitable des avantages et à la résolution non violente de différends.

Dans la plupart des cas, les conflits portant sur des ressources naturelles renouvelables interagissent avec les tensions politiques, socio-économiques ou

sécuritaires existantes, et appellent donc à des réponses à plusieurs niveaux, au travers de secteurs multiples. C'est dire qu'il n'y a souvent pas de solution rapide au problème, et que les interventions qui conviendront dépendront de la combinaison des causes, des réponses aux moyens de subsistance, des structures de gouvernance existantes et de l'intensité du conflit en présence. Il arrive souvent que les solutions exigent des interventions ciblées aux échelons local, national et transfrontalier. Pour ce qui est des ressources naturelles renouvelables, les stratégies de prévention et de gestion des conflits comprennent souvent une combinaison de quatre types d'objectifs liés et d'interventions qui y sont associées, à savoir :

Objectif 1. Réduire la concurrence autour de ressources rares entre groupes à moyens de subsistance distincts :

- **Soutenir les moyens de subsistance durables et réduire la vulnérabilité face à la rareté de ressources :** *Le cadre de préservation de moyens de subsistance durables* constitue une méthode particulière d'analyse des options et de détermination des interventions appropriées capables de réduire la vulnérabilité et de contribuer à prévenir un conflit. L'appréciation des stratégies de préservation des moyens de subsistance dans une région donnée, surtout si ces moyens briguent les mêmes ressources naturelles limitées, est indispensable à l'agencement de stratégies de prévention ou de gestion de conflits. Il s'agit en particulier d'évaluer les

risques pesant sur les groupes minoritaires et les populations autochtones.

- **Accroître la disponibilité de ressources renouvelables par la protection, la restauration, la création d'infrastructures et l'efficacité de l'utilisation :** Ces mesures portent sur la qualité, la quantité et la disponibilité de ressources naturelles renouvelables dans le but de réduire la rareté et la concurrence. Les interventions sur l'offre s'attachent à accroître l'approvisionnement général en ressources renouvelables, ou les moyens d'y accéder, tout en cherchant à endiguer les sources de dégradation environnementale et de pollution. Du côté de la demande, les stratégies visent à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources et à réduire leur consommation par habitant. Les mesures de substitution visent à remplacer des ressources renouvelables rares par des alternatives.

Objectif 2. Améliorer la gouvernance des ressources, la responsabilité et les capacités de résolution de conflits :

- **Mettre en place un cadre de gouvernance des ressources naturelles, renforcer les capacités de mise en œuvre, et reconnaître les droits aux ressources :** Pour améliorer la gouvernance des ressources, un large éventail de mesures peut être envisagé : affronter les inégalités d'accès ; réduire la corruption et améliorer la transparence ; empêcher la dégradation environnementale ; établir et appliquer des droits et des règles sur l'utilisation de ressources naturelles ; encourager



RESSOURCES RENOUVELABLES ET CONFLITS

une surveillance parlementaire ; favoriser la participation du public dans la formulation et l'acceptation desdites règles ; veiller à l'identification transparente de tout impact possible, qu'il soit social ou environnemental, de projets de développement ; et établir des mécanismes pour la résolution de différends.

- **Renforcer les capacités des parties prenantes et de la société civile à participer à la prise de décisions, à surveiller le respect des cadres gouvernementaux, et à accéder à des mécanismes de justice** : Même lorsqu'il existe un cadre gouvernemental pour la gouvernance des ressources naturelles, les parties prenantes et les groupes de la société civile ne disposent pas toujours des capacités leur permettant de participer aux décisions, de suivre la conformité des projets aux cadres gouvernementaux, de promouvoir la responsabilité et la transparence et d'accéder à des mécanismes de justice et de règlement de différends. Comme il s'agit là des éléments essentiels d'une bonne gouvernance, susceptibles de contribuer à la prévention de conflits, des actions ciblées de renforcement des capacités s'imposent souvent en la matière.

Objectif 3. Améliorer les institutions de gestion et la coopération transfrontières :

- **Établir ou consolider les dispositifs d'information transfrontalière, les accords de partage de ressources, les institutions conjointes et les processus de résolution de différends** : La bonne gestion de ressources transfrontalières dépend souvent d'une combinaison d'outils et de méthodes, notamment d'institutions de gestion commune, d'accords prévoyant un partage flexible de ressources, de lois harmonisées et d'un accès à des processus de règlement de différends. Ces mesures doivent souvent être renforcées dans le cadre des efforts visant à prévenir les conflits.

Objectif 4. Mettre en œuvre des mesures transversales intéressant l'ensemble des programmes :

- **Concevoir des programmes de gestion de ressources tenant compte des risques de conflit, ainsi que de l'adaptation et du développement** : Un aspect critique de tout effort visant à prévenir des conflits à propos de ressources naturelles consiste à intégrer une

approche tenant compte des risques de conflit dans l'ensemble des politiques et programmes de gestion des ressources naturelles, de développement et d'adaptation au changement climatique. Les parties prenantes et les donateurs ont à anticiper les sources potentielles de conflit que leurs interventions pourraient susciter, et adopter une approche tenant compte des risques de conflit dans toutes les phases de leur activité.

- **Mener une analyse d'alerte, de risque et de scénario en vue d'identifier d'éventuels points chauds précurseurs de conflit** : L'usage de systèmes d'alerte précoce, d'évaluation du risque et d'analyse de scénarios pour déceler tout point chaud impliquant des ressources renouvelables pourra contribuer utilement à tout programme ciblé de prévention de conflits. Ces outils devront être utilisés systématiquement pour identifier les points de conflit existants ou potentiels.

Bien que tous les programmes de prévention et de gestion de conflits portant sur des ressources naturelles doivent être pris en main par les acteurs nationaux, les Nations Unies et l'UE pourront être appelées à tenir cinq rôles distincts en soutien des gouvernements et des parties prenantes du pays d'accueil :

- Apporter un soutien en matière de renforcement des capacités au gouvernement et à la société civile concernant la gouvernance de l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles et la résolution de conflits ;
- Agir comme acteurs impartiaux ou tiers de confiance dans des processus de résolution de conflits ;
- Alerter le pays d'accueil en temps utile lorsque des programmes mondiaux ou régionaux de suivi et d'évaluation environnementale auront fait ressortir des risques et des vulnérabilités ;
- Catalyser une réponse internationale à l'émergence de conflits portant sur des ressources naturelles, et organiser le financement d'une telle intervention ; et
- Agir comme intermédiaires pour faciliter la coopération transfrontalière et la conclusion d'accords y relatifs.

En plus des quatre objectifs thématiques de prévention de conflits examinés ci-dessus, des stratégies spécifiques aux différents secteurs sont également nécessaires. À ce sujet, le présent guide pratique contient 50 activités spécifiques de prévention des conflits qui pourront être envisagées face à tout conflit portant sur l'eau, les forêts, les pâturages et les pêches.

Partenariat Union européenne – Nations-Unies

Guide pratique pour la prévention et la gestion des conflits liés à la terre et aux ressources naturelles

La gestion des terres et des ressources naturelles est l'un des défis les plus critiques auxquels les pays en développement sont confrontés. L'exploitation de ressources naturelles de forte valeur, qu'il s'agisse d'hydrocarbures, de minéraux ou de bois, a souvent été associée à la genèse, à l'escalade ou à la persistance de conflits violents dans le monde. On observe aussi une multiplication des situations de concurrence et de conflit face à une diminution de ressources renouvelables, notamment en eau et en terres. Cet état de choses a été encore aggravé par la dégradation de l'environnement, la croissance démographique et le changement climatique. La mauvaise gestion des terres et des ressources naturelles a contribué à la création de nouveaux conflits, tout en compromettant la résolution pacifique de ceux qui existaient déjà.

Afin d'améliorer les capacités de gestion de terres et de ressources naturelles et de prévention des conflits, l'Union européenne s'est associée, fin 2008, au Groupe consultatif d'experts du Groupe interagences (GI) des Nations Unies. Le but de ce partenariat était d'élaborer et de mettre en œuvre un projet stratégique multi-organisations visant à doter les parties prenantes nationales, les Nations Unies et l'Union européenne des moyens d'empêcher que des difficultés au niveau des terres et des ressources naturelles ne donnent lieu à des conflits violents. Six agences, programmes et départements des Nations Unies ont pris part à ce projet, notamment le PNUD, le DAP, le PNUE, le BACP, ONU-Habitat et le DAES. Le partenariat est également agencé de manière à renforcer l'élaboration de politiques et la coordination de programmes entre les acteurs clés sur le terrain.

Le premier résultat de ce projet a été la réalisation d'un inventaire des outils et des capacités qui existaient déjà au sein du système des Nations Unies, et d'un ensemble de quatre guides pratiques sur les moyens d'aborder la gestion des ressources naturelles (GRN) et la prévention des conflits. Ces guides couvrent les thèmes suivants : (i) Terres et conflits ; (ii) Industries extractives et conflits ; (iii) Ressources renouvelables et conflits ; (iv) Renforcement des capacités de gestion des ressources naturelles sensible au risque de conflit.

À partir des guides, le second résultat du projet consistera à produire une série de modules de formation à l'intention des personnels de l'ONU et de l'UE sur le terrain ainsi que des partenaires locaux, afin de développer les connaissances et les compétences dont ils auront besoin pour comprendre, prévoir, prévenir et atténuer des conflits potentiels à propos de terres et de ressources naturelles. Les participants seront ainsi en mesure de formuler et d'opérationnaliser des mesures de prévention dans le contexte de la GRN et des conflits qui pourraient y être liés.

Dans les pays où des risques précis de conflit lié à la GRN auront été identifiés, le projet visera à proposer une assistance technique ciblée à l'élaboration de stratégies de prévention de conflits. Cette assistance pourrait impliquer le déploiement de personnels et d'autres experts pour prêter assistance à l'équipe de pays des Nations Unies (EPNU), y compris le Coordonnateur résident (CR) ou le Conseiller pour les questions de paix et de développement, dans l'analyse d'options et la définition de programmes. Le cas échéant, des actions spécialisées de suivi pourraient également être entreprises dans le cadre d'une collaboration interagences et en partenariat avec l'UE.

Ce guide pratique a été conçu sous la direction du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Pour plus de précisions, veuillez contacter framework.team@undp.org.

DAP • BACP • DAES • PNUD • PNUE • ONU-HABITAT

Groupe interagences des Nations Unies pour les actions préventives

PNUD, Bureau de prévention des crises et du relèvement

One United Nations Plaza, suite 2084, New York, NY 10017, États-Unis

Tél. : +1-212-906-5422, E-mail : framework.team@undp.org